

 	<p>COMITE DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL/BRUANT</p> <p>14 SEPTEMBRE, 14H30</p> <p>SALLE VAL DE CHARENTE, MAISON DE LA CHARENTE- MARITIME EN SAINTONGE ROMANE, A SAINTES</p> <p>COMPTE RENDU</p>
--	--

LISTE DES PRESENTS

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINDET	Commission Locale de L'Eau du SAGE Charente (CLE Charente)
Jean-Claude GODINEAU	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)
Françoise de ROFFIGNAC	Syndicat Mixte des Réserves de Substitution 17 (SYRES 17)
Christophe CHASTAING	Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA)
Catherine LABAT	Conseil départemental 17 (CD 17)
Elisabeth MARIDET	Agence Française pour la Biodiversité 17 (AFB17)
Aurélie BELLICAUD	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)
Manuella BROUSSEY	Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)
Jacques SAUTON	Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran, Bourru (SYMBA)
Isabelle POTIER	NCA Environnement
Corinne FESNEAU	NCA Environnement
Sonia BENNEVAUD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM 17)
Noémie SCHALLER	Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)
Kristell PICHODOU	Conseil Départemental 17 (CD 17)
Léna RABIN	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan(CARO)
Marie-Claude GAUTHIER	Chambre d'Agriculture 79 (CA79)
Jean-Louis DEMARCQ	Poitou-Charentes Nature (PCN)/ Nature Environnement 17 (NE17)
Valentin POMMIER	Chambre d'Agriculture 17 (CA17)
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir Poitou-Charentes
Marie ROUET	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique 17 (FDAAPPMA 17)
Charlotte RHONE	Comité Régional Conchylicole Poitou-Charentes (CRC PC)
Dominique PETIT	Grand Cognac Agglo
Arnaud BERNARD	Syndicat Des Eaux 17 (SDE17)
Jean-Luc GRAVELLE	ASA des coteaux de Chaniers
Patrice FOUCHER	ASA Charente Aval
Michel PERIGORD	Garant Commission National du Débat Public (CNDP)
Gilles FAURE	Garant Commission National du Débat Public (CNDP)
Jean-Marie QUILLET	Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA Saintes)
Nicolas GUITTOT	Syndicat Mixte des Réserves de Substitution 17 (SYRES 17)
Celia LEVINET	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)
Romain OZOG	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)

I. INTRODUCTION

Monsieur GUINET (CLE Charente) ouvre cette séance et rappelle les personnes excusées :

- Monsieur François BONNEAU, Président du CD16,
- Monsieur Alain TESTAUD, Président du Syndicat du bassin versant du Né et Vice-Président de la CLE du SAGE,
- Monsieur Alain BURNET, Vice-Président de la CARO et membre de la CLE du SAGE,
- Le NACA, Négoce agricole Centre-Atlantique.

Il salue la présence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de l'EPTB et de Mme de ROFFIGNAC, Présidente du SYRES 17.

Il présente Romain OZOG, animateur des projets de territoire pour l'EPTB Charente ; Nicolas GUITTOT, animateur des projets de territoire au syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime. Il informe de la présence de Monsieur FAURE comme garant principal et Monsieur PERIGORD comme garant en suppléant.

Tour de table

Madame de ROFFIGNAC (SYRES 17) remarque que les garants de la CNDP ont pris une place centrale dans la salle, ce qui est très bien puisque les garants permettront à tous de discuter et d'échanger des informations sous leur regard attentif. La charte de la concertation du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement indique : *« Le garant est impartial et ne prend pas parti sur le fond du dossier. Il est désigné parmi des personnalités possédant des qualités intrinsèques qui sont : sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute. Il suit toutes les phases de la concertation et veille à la rédaction des rapports intermédiaires. Il rédige sa propre évaluation sur la manière dont la concertation a été menée ».*

Monsieur FAURE (CNDP) souhaite ajouter, sur le rôle du garant, trois objectifs particuliers auxquels il faut veiller : la qualité et la sincérité des informations véhiculées ; le bon déroulement de la concertation ; la mise en œuvre d'outils visibles pour le public, en général informatiques, pour que tout le monde ait accès au même niveau d'information, et l'expression du public. Il tient à ces objectifs et travaillera avec tous pour qu'ils soient mis en œuvre.

Madame de ROFFIGNAC apprécie de faire connaissance des garants et que les co-porteurs des projets de territoires soient les premiers à en avoir fait la demande. Elle sait avoir besoin de leur appui pour pouvoir avancer sur la négociation dans ces projets de territoire.

Monsieur GUINET constate la double vertu des garants, d'être parfois modérateurs de parole parce qu'ils savent écouter, mais aussi facilitateurs de parole. Les débats sont enregistrés sur le téléphone de Romain OZOG, afin de réaliser un compte rendu. Celui-ci n'étant pas exhaustif, certaines interventions peuvent être réduites. Il pourrait en être déduit qu'étant caustique ou remettant en cause certains éléments, elles aient été oubliées. Les garants sont là pour noter que même les paroles les plus dérangeantes ont bien été inscrites dans les comptes rendus et dans les perspectives du projet.

Il s'agit d'un premier temps d'état des lieux sur ce grand territoire qui sera suivi au moins d'un autre temps, positionné sur la deuxième quinzaine de novembre, pour un état des lieux affiné. La présentation d'aujourd'hui sera commentée et débattue, chacun peut y apporter des bémols ou non et les contributions peuvent ne pas se contenter de cet après-midi. Les coordonnées du bureau d'études seront fournies et un lien direct est possible avec les garants. Ainsi, en cas de contributions complémentaires, elles pourront être intégrées à qualité dans cet état des lieux.

II. PRESENTATION DU DIAPORAMA DE L'EPTB ET DU SYRES

Présentation par Romain OZOG et Nicolas GUITTOT. Rappel de la définition d'un projet de territoire et ses objectifs. Présentation du calendrier.

III. PRESENTATION DU DIAPORAMA DU BUREAU D'ETUDES NCA ENVIRONNEMENT

Présentation de NCA Environnement et de la méthodologie par Isabelle POTIER et Corinne FESNEAU

Madame POTIER (NCA Environnement) commence la présentation.

Monsieur GUINET demande quel est le volume additionnel de printemps et sous quelles conditions.

Madame POTIER indique que la réponse est disponible dans le rapport. Entre le 15 et le 31 mars, si le débit moyen de la Charente à Beillant est supérieur à 40 m³ par seconde, il est possible d'obtenir un volume de 2,22 millions de mètres cubes. Il n'est toutefois pas reportable sur la période été. Il ne s'additionne pas sur cette période.

Monsieur GUINET demande si l'assistance a des commentaires sur les tableaux présentés. L'adhésion à 100 % n'est pas obligatoire. L'état des lieux est satisfaisant, moyen ou médiocre et le débat peut être contradictoire. Les nuances à apporter peuvent être entendues aujourd'hui, il n'est pas nécessaire d'attendre demain pour envoyer un mail ou un appel d'urgence. Chaque intervenant peut se présenter.

Monsieur FOUCHER (ASA Charente Aval) demande de revoir la carte précédente. Il suppose que la partie en rouge, où l'état écologique est mauvais, concerne le Né.

Madame FESNEAU (NCA Environnement) indique qu'il s'agit du Gua. La carte est réalisée par masses d'eau.

Monsieur GUINET demande si ces masses d'eau ont été nommées arbitrairement.

Madame FESNEAU le dément.

Monsieur GUINET avance que ces masses d'eau sont donc repérées avec cette toponymie.

Madame FESNEAU confirme que ces informations proviennent de l'Agence de l'eau.

Monsieur FOUCHER précise que le Gua est un petit affluent qui se jette entre Brive et Monty. C'est un affluent direct de la Charente.

Monsieur GUINET demande si la masse d'eau peut être considérée comme un bassin versant. Il s'agit d'une nappe d'eau superficielle.

Madame POTIER confirme qu'il s'agit bien d'eau superficielle.

Madame RHONE (CRC PC) précise que pour la conchyliculture, l'état de la masse d'eau est extrêmement important. De plus en plus de professionnels souhaitent se mettre en ostréiculture bio. Un des premiers critères est que la masse d'eau soit en bon état. Il en sera sans doute question, car plusieurs entreprises risquent de perdre leur certification bio simplement parce qu'ils sont sur la

Seudre, qui est en état « moyen » à cause du critère « poisson ». C'est une information, mais il faut vraiment que la masse d'eau reste en bon état écologique et chimique, il ne faut pas qu'elle se dégrade.

Monsieur DEMARCQ (PCN) souhaite connaître la nature des polluants cités pour définir l'état.

Madame FESNEAU précise que ces polluants sont spécifiques pour définir l'état écologique. Ces indicateurs choisis sont des herbicides : Chlortoluron, oxadiazon, Linuron, 2 4-D et 2 4 MCPA. Ces molécules sont utilisées en agriculture et anciennement par les particuliers, qui n'ont normalement plus le droit de s'en servir aujourd'hui, donc à usages multiples. Ces polluants sont choisis en raison de leur fréquence de détection. Le Chlortoluron, par exemple, est une molécule active retrouvée assez fréquemment. Cela permet de jauger une masse d'eau. Ces données sur l'état écologique proviennent de l'Agence de l'eau.

Monsieur BRIE (UFC Que Choisir) demande si ces critères, ces paramètres, sont différents de ceux de la DCE.

Madame POTIER indiquent qu'il s'agit des mêmes paramètres, actualisés avec des données de l'année de référence 2015, qui reprennent la moyenne entre 2013, 2014 et 2015. Toutes ces données ont été actualisées, mais elles sont directement définies par la DCE.

Madame BROUSSEY (AEAG) apporte une précision à cette carte d'état des masses d'eau. Des stations de référence mesurent l'état écologique par masses d'eau. Des différences peuvent survenir sur certaines masses d'eau. Il peut y avoir des stations très en amont ou plusieurs stations. Ces différentes situations peuvent conduire à différentes interprétations en fonction du nombre de stations représentées sur la masse d'eau. Ce matin, le cas a été vu d'une masse d'eau qui ressortait a priori en bon état, après avoir regardé rapidement, mais il faudrait se pencher un peu plus sur le dossier. Sur cette masse d'eau, l'indicateur poissons n'était pas mesuré. L'analyse devrait montrer aussi si, en ajoutant l'indicateur poissons, cette masse d'eau ressortirait toujours en bon état ou non. Ces cartes demandent de rentrer plus dans le détail pour voir vraiment quels indicateurs sont mesurés, si tous les paramètres le sont et notamment les paramètres biologiques qui sont souvent, sur le bassin Charente, des paramètres déclassant. Ces données sont connectées sur trois années consécutives pour obtenir un maximum de représentativité. Il faut donc rentrer dans le détail de ces cartes pour en obtenir une interprétation juste.

Monsieur DEMARCQ demande pourquoi ce travail n'est pas réalisé.

Madame BROUSSEY pense que le rapport doit donner davantage de détails.

Madame POTIER le confirme. Il a été mentionné également que cet état des lieux est provisoire et sera complété au fur et à mesure.

Monsieur GUINET invite chacun à consulter la totalité du rapport, même s'il peut paraître indigeste avec 212 pages.

Monsieur DEMARCQ reprend un commentaire de Madame BROUSSEY soulignant l'absence de l'indicateur poissons.

Madame BROUSSEY précise qu'elle donnait l'exemple particulier du Trèfle et que cela demande vérification, car elle a regardé très rapidement. Elle pose souvent ces questions : sur cette masse d'eau, l'indicateur poissons a-t-il bien été mesuré ? Sinon, l'analyse parviendrait-elle au même résultat ? Elle n'en a pas la garantie, mais cela demande à être vérifié. Il faut vraiment rentrer dans le détail de toutes

les analyses présentées sur le site Internet du SIE Adour-Garonne. C'est ce qu'a accompli le bureau d'études pour connaître les paramètres des bassins et les mesures réellement effectuées, afin de pouvoir interpréter ces cartes. Il est indispensable de rentrer dans le détail et ne pas s'arrêter sur les à-plats de couleur.

Monsieur GUINET constate qu'il s'agit parfois de masses géographiquement très conséquentes. On peut penser qu'à l'intérieur de ces grandes masses, les données présentées sont une moyenne.

Monsieur DEMARCQ ajoute que la carte porte sur 1 690 km².

Monsieur GUINET souligne ce que chacun sait, que les territoires comportent du bon qui se rapproche du jaune, beaucoup plus que du vert foncé, et que dans le jaune, certaines parties se rapprochent du rouge. Cela n'apparaît pas forcément sur la carte, qui pourrait être affinée sur des microterritoires, mais il est important de voir les tendances, les territoires autrefois bons passés en moyens et, à l'inverse, les territoires classés en mauvais 5 ou 10 ans plus tôt, sauf si on ne connaît pas les moyens de la mesure, passés en jaune ou d'autres passés en vert. Il est intéressant d'avoir ce film des tendances, plutôt qu'une image ponctuelle.

Madame BROUSSEY ajoute que ces cartes sont réalisées à l'échelle du bassin Adour-Garonne pour servir également de reportages au niveau de l'Europe. Ces données ne sont pas forcément très précises. Dans une démarche comme un projet de territoire, il est possible de rentrer beaucoup plus précisément sur les territoires pour aller décortiquer ces données qui, à une échelle plus macro, ne sont pas décortiquées dans le même détail.

Madame LEVINET (EPTB Charente) propose de regarder, au niveau de chaque masse d'eau, les paramètres analysés pour vérifier s'ils sont bien représentatifs ou si certains manquent, ce qui pourrait fausser la donnée. La période précédente pourrait également être examinée. Ces actions sont simples à réaliser. Affiner géographiquement, par contre, est plus difficile. Descendre en dessous de la masse d'eau ne sera pas possible puisqu'il s'agit de l'unité de référence sur laquelle portent les données. Disposer de la tendance et avoir une vision plus critique de la qualité de la donnée permettraient peut-être de répondre aux interrogations.

Monsieur GUINET demande ce que signifie « NC ».

Madame POTIER précise que NC indique qu'aucune donnée n'a été communiquée.

Monsieur GUINET remarque que cela peut vouloir dire très mauvais.

Madame POTIER rappelle que ces mesures ne sont pas réalisées tous les ans, donc la donnée n'est pas forcément disponible.

Madame LABAT (CD17) remarque que cette vision à l'aval du territoire est une vision de marais. Les indicateurs classiques des cours d'eau ne sont pas forcément très représentatifs de ce qui se passe. Il peut y avoir un zoom spécifique. Pour la qualité des eaux en marais, des indicateurs spécifiques sont en train de se mettre en place. On est sur d'autres espèces de poissons. Cela mérite peut-être un aparté un peu différent sur la classification des marais rétro-littoraux Charente aval. De mémoire, il me semble que le Pertuis Charentais soit plus dans un bon potentiel qu'un bon état biologique. Il pourrait être intéressant de mettre en avant les nuances concernant les zones de marais.

Madame POTIER approuve.

Monsieur GUINET demande ce que signifie type 1 et type 2.

Madame POTIER explique que les types 1 sont des zones concernant un espace plus restreint. Les zones de type 2 sont de grands ensembles ayant servi à la mise en place des zones Natura 2000, à l'échelle de vallées. Les ZNIEFF de type 1 sont surtout de petites zones et les ZNIEFF de type 2 ont des potentialités biologiques un peu plus importantes.

Madame POTIER Le plus gros ouvrage est dans le secteur amont est difficilement franchissable et ne laisse que 48 km pour les espèces de poissons migrateurs.

Madame LABAT précise qu'il est difficilement franchissable, mais franchissable quand même.

Madame POTIER le confirme.

Monsieur LEMA demande s'il n'existe pas de dérivation.

Madame LABAT indique que les espèces cibles sont l'alose et l'anguille, la civelle. Pour la civelle, le dispositif de gestion prévoit des valves permettant un certain passage. De plus, un gros coefficient de marée passe au-dessus de l'ouvrage. Il n'existe donc pas d'infranchissable total, même si tout reste perfectible, avec un projet l'année prochaine de découper l'ouvrage avec des dispositifs de franchissement, en plus des modalités de gestion déjà mises en œuvre.

Monsieur GUINET demande si cette réponse est satisfaisante.

Monsieur DEMARCQ commente que les vannes sont ouvertes de temps en temps pour laisser passer les poissons, en prévenant les aloses et les anguilles.

Madame LABAT remarque que ce n'est pas tout à fait le cas. En fonction des coefficients de marée, quand la marée est suffisamment haute pour rattraper le niveau amont, l'ouvrage est systématiquement ouvert.

Monsieur GUINET précise que ce n'est pas la même réponse. On n'ouvre pas les vannes pour laisser passer les poissons, mais pour d'autres arguments et à cette occasion les poissons passent.

Madame LABAT répète que les modalités de gestion ont été adaptées pour augmenter la franchissabilité de l'ouvrage.

Madame RHONE demande que la gestion des marais doux soit indiquée.

Madame POTIER le note.

Madame RHONE note que l'impact porte au-delà de la filière ostréicole française, aussi sur les filières conchylocoles et le naissain de moules qui est un autre centre de captage. Il ne s'agit donc pas seulement de la filière ostréicole, mais aussi conchylicole et mytilicole. De même, le rapport parle beaucoup de l'ostréiculture, mais pas de la mytiliculture pourtant aussi présente dans le bassin. La carte ne mentionne que le Sud du département, le bassin Marennes Oléron. Il ne faut pas mettre que le bassin Marennes Oléron, mais l'ensemble du Pertuis charentais. L'impact de la Charente ne porte pas que sur le bassin Marennes Oléron.

Madame POTIER le note.

Madame LABAT entend un lien entre le marais et ce qui se passe à l'estuaire. Elle souhaite préciser que ce qui se passe à l'estuaire est la conséquence de tout ce qui se passe au niveau du bassin versant de la Charente. Les prises d'eau qui peuvent se faire à l'estuaire à l'aval sont déjà fortement contraintes par ce qui se passe en amont. Dans ce dossier, il faut défendre le fait que l'aval est fortement conditionné par tout ce qui se passe en amont sur le bassin versant et pas seulement sur les marais. Les marais subissent la même chose que sur les parties ostréicoles, à savoir que l'eau transmise est l'eau qui reste des prélèvements en amont. Ils sont situés à l'aval du dernier point nodal sur le bassin versant de la Charente. Ce travail d'un projet de territoire doit considérer que de l'aval dépend tout le reste du bassin versant.

Madame BROUSSEY confirme qu'il faut remettre en perspective par rapport aux autres projets de territoire qui concernent des sous-bassins versants, mais sont vraiment des bassins versants entiers. Ici, il s'agit d'une partie de bassin versant du bassin versant de la Charente entier. À un moment donné, il faut faire ressentir cette perspective.

Monsieur GUINET ajoute qu'il s'agit d'un leitmotiv du SAGE Charente, avec le bémol apporté assez souvent qu'il est pertinent de parler de cette solidarité amont/aval, mais pertinent aussi de parler d'une solidarité aval/amont et que, certes, l'eau ne remontera pas, mais il peut y avoir des actions, des volumes financiers justifiant cette solidarité. Il faut aussi construire les discours avec ces éléments.

Monsieur DEMARCQ demande pourquoi seules les six dernières années sont prises en compte.

Madame POTIER souligne que l'indication est donnée sur la ligne de 2009. De nouveaux points ont été définis et, au niveau du SDAGE 2010-2015, d'autres points nodaux ont été définis.

Monsieur GUINET ajoute qu'on ne peut pas comparer les modifications des paramètres d'un point à autre. Il demande s'il serait possible d'expliquer les chiffres et préciser à partir de quand le DOE est satisfaisant sur Jarnac. 8-8 est satisfaisant et 7-3 est non satisfaisant.

Madame POTIER indique qu'il s'agit de 90 % du débit sur 10 jours consécutifs. Ces règles ont été instituées au niveau du SDAGE. Il est précisé que le débit est satisfait à 90 % au-delà du DOE.

Madame BROUSSEY propose une explication pas forcément simple. Les explications sont différentes en fonction du bassin. Sur Loire-Bretagne, l'explication n'est pas la même. Sur Adour-Garonne, pour savoir si le DOE a été respecté une fois, le débit minimum sur 10 jours consécutifs est considéré, à l'étiage, ce qui est indiqué ici comme VCN10. On compare 80 % de ce débit au DOE. Si le résultat est supérieur, le DOE est admis comme respecté et non respecté s'il est inférieur. Normalement, le DOE dans le SDAGE doit être respecté 8 années sur 10. Sur Loire-Bretagne, pour comparaison, un débit moyen mensuel est pris en compte. À la fin de l'année, une statistique est établie pour voir si le DOE a été respecté sur les 10 dernières années. La lecture n'est donc pas la même.

Monsieur GUINET n'irait pas jusqu'à demander pourquoi.

Monsieur FOUCHER propose, au sujet du suivi de Jarnac, de faire attention aux relevés fournis. Le point de suivi de Jarnac n'est pas référencé par l'administration et la plupart du temps, en période estivale, il ne fonctionne jamais tout le temps. Il est donc très largement approximatif.

Monsieur DEMARCQ est surpris par les données 2016, qui lui paraissent importantes par rapport à la situation d'étiage réelle.

Monsieur GUINET demande d'où proviennent ces données.

Madame POTIER précise qu'elles proviennent de l'Agence de l'eau.

Madame BROUSSEY indique que les débits ne proviennent pas de l'Agence de l'eau.

Madame POTIER confirme que les débits proviennent de la DREAL.

Madame POTIER. Pour donner une réponse plus précise, sans l'aspect 80 % et avec une moyenne sur 10 jours, a été considéré le nombre de jours où le débit était inférieur à ce débit d'objectif d'étiage et inférieur au DCR, un débit encore inférieur au débit d'objectif, donc où l'aspect salubrité publique/eau potable pouvait être satisfait. En 2016, il y a eu 58 jours, mais pas forcément d'affilée. L'autre indicateur donnait une moyenne de 10 jours d'affilée. Ceci conduit à des différences, selon l'angle sous lequel on regarde.

Madame LABAT remarque qu'à cette étape d'état des lieux, il pourrait être intéressant de voir le fonctionnement des stations, le nombre de jours où elles ont fonctionné sur la période estivale. Cela pose la question de la fiabilité du réseau de mesures et d'un partage commun d'informations.

Madame POTIER confirme que notamment en 2005, les résultats sont faux, puisque la station n'a plus du tout fonctionné de mi-juillet au 30 novembre.

Madame LABAT ajoute l'importance de souligner que ce réseau de mesures a toute son importance dans la gestion des étiages.

Monsieur GUINET serait curieux de voir la photo avec les mesures Loire-Bretagne.

Monsieur SAUTON (SYMBA) remarque que les débits d'objectif d'étiage ramènent le début de l'intervention sur le fonctionnement, entre la nappe d'accompagnement et le cours d'eau. Le DOE atteint signifie que la nappe d'accompagnement est peut-être la nappe souterraine.

Madame FESNEAU note qu'elle doit quand même être connectée.

Monsieur SAUTON considère qu'il faut quand même faire ce lien. Si les eaux superficielles sont basses, c'est que la nappe d'accompagnement est basse. Lorsqu'on parle de volumes prélevables ou prélevés, il faut avoir des indicateurs pas seulement d'eaux superficielles et appelées à couvrir les différents usages

Madame LEVINET remarque que le nombre de jours est quand même conséquent. Le DOE est le débit pour lequel tous les usages sont satisfaits. Sur une période assez longue, sur de nombreux jours, les usages ne peuvent pas être satisfaits. Ce graphique est intéressant. Il faudrait peut-être regarder ce qui se passe sur les DOE autour pour avoir une vision plus complète, même si cela fait sortir du territoire. Il est intéressant de regarder ce qui se passe sur les affluents, sur ce territoire très particulier de Charente aval, dans un bassin versant qui n'est pas complet. Elle souhaiterait que celui de la Seugne soit repris et peut-être pas tout le bassin de la Charente.

Madame POTIER précise avoir comparé aussi les nombres de jours inférieurs au débit d'objectifs avec la pluviométrie sur une année hydrologique. Les années civiles n'ont pas été considérées, mais bien les années hydrologiques. La courbe est indiquée, avec les précipitations annuelles, la période de recharge, donc les précipitations en hiver, et la période d'étiage. On voit sur certaines années l'importance d'avoir une bonne période de recharge pour satisfaire l'ensemble des usages et ne pas avoir ce dépassement. Quand on compare 2012 et 2013, on voit pratiquement en période d'étiage des

précipitations à peu près équivalentes. Par contre, dans la période de recharge, la pluviométrie, très faible en 2012 et assez forte en 2013, a permis de soutenir la période d'étiage. Aucun jour n'était en dessous du DOE.

Madame FESNEAU présente les usages non agricoles de l'eau.

Monsieur GUINET remarque que le SNAPEA intègre Grand Cognac.

Madame FESNEAU le note.

Monsieur BERNARD (SDE17) souhaite une précision sur le fait que l'usine de Saint-Hippolyte n'alimente pas la ville de la Rochelle. Elle alimente la face littorale du nord du département.

Madame FESNEAU confirme et le remercie.

Madame LEVINET demande si le chiffre des volumes rejetés par l'industrie est disponible. L'industrie prélève, mais rejette.

Madame FESNEAU indique que ces chiffres sont dans le rapport. Tout n'est pas présenté, mais de nombreux détails se trouvent dans le rapport.

Madame ROUET (FDAAPPMA 17) demande si les chiffres sont disponibles sur ces usages, comme la navigation. L'estivage sur la Charente est quand même assez important ou les adhérents pêcheurs, la pêche en mer. Les chiffres devraient être rajoutés.

Madame FESNEAU remarque que le rapport comporte des chiffres, mais peut-être pas sur la navigation.

Madame POTIER confirme qu'il n'y en a pas sur la navigation.

Madame LEVINET ajoute qu'il aurait été intéressant pour cette assemblée d'avoir une présentation assez détaillée avec un zoom sur le secteur Saint-Vaize, avec la problématique eau potable des captages de Saint-Vaize. Elle ne sait pas s'il est prévu de le présenter en détail, mais il s'agira d'un enjeu fort du projet de territoire.

Madame FESNEAU en parlera un peu plus loin avec la localisation de la zone de Saint-Vaize.

Madame LEVINET remarque que, dans la présentation un peu structurante de la problématique eau potable, comme sur les autres prélèvements, il serait intéressant d'avoir une idée de la saisonnalité, la différence entre l'été et l'hiver, aussi très marquée. Globalement, les volumes annuels sont importants, mais il est intéressant de voir ce qui se passe dans les périodes les plus critiques. C'est durant les périodes d'étiage que l'eau potable et l'irrigation conduisent au maximum de prélèvements.

Monsieur GUINET ajoute que des éléments seront croisés dans la phase de diagnostic. Cette phase permettra de croiser et d'analyser des cartes aujourd'hui séparées. Des analyses devront être mises en cohérence sur le temps et la géographie. Les données partagées aujourd'hui paraissent relativement brutes, mais il va falloir les lier demain.

Monsieur FOUCHER pense que les 17 millions de m³ traités par l'eau potable sont simplement pour la partie estivale.

Madame POTIER précise que ce chiffre est global.

Monsieur FOUCHER se souvenait d'une quarantaine de millions annuels.

Madame POTIER indique que ce chiffre était à l'échelle du département.

Monsieur BERNARD confirme que la production annuelle est de 12 millions sur Saint-Hippolyte, 5 millions sur Savinien La Rochelle.

Monsieur FOUCHER ajoute qu'il serait bon de mettre en évidence les augmentations de consommation en période estivale. Pour le Nord du département, cela passe de 40 000 à 150 ou 180 000 m³/jour.

Monsieur BERNARD précise que ces données portent sur l'ensemble des captages. Sur les eaux superficielles, Saint-Hippolyte passe d'une capacité de production moyenne de 30 000 en période hivernale à environ 60 000 m³/jour en été.

Monsieur GUINET demande si ces données figurent dans le rapport.

Madame POTIER informe que seules les données annuelles ont été indiquées.

Monsieur GUINET propose au cabinet de se rapprocher du syndicat des eaux. Ces données sont fiables et étayées. Elles sont intéressantes.

Madame RHONE remarque que la pêche professionnelle est mélangée avec la pêche de loisir. Elle est classée dans la catégorie loisirs dans le document. Elle suggère de la mettre à part, dans les activités professionnelles. Il faudra aussi distinguer la pêche maritime et la pêche à pied. Il est possible d'obtenir ces données en se rapprochant du Comité régional des pêches.

Monsieur DEMARCQ demande quand ces informations seront présentées.

Madame FESNEAU espère que c'est pour bientôt, mais que cela ne dépend pas uniquement du cabinet NCA Environnement.

Monsieur OZOG (EPTB Charente) indique avoir passé commande pour les données économiques et devrait les recevoir demain. Elles seront fournies au bureau d'études pour qu'il puisse travailler dessus. Un autre Comité de territoire est prévu mi-novembre. Les compléments apportés au rapport d'aujourd'hui seront présentés et ces aspects économiques seront abordés.

Monsieur GUINET confirme que mi-novembre, ce même type de réunion aura lieu où il devrait être possible de valider l'état des lieux pour passer à la phase de diagnostic. Les données recueillies, fiabilisées et contrôlées seront donc officielles. Le travail est actuellement en cours avec le bureau d'études. Il rappelait en début de séance que tout contributeur avec un regard différent peut apporter des éléments nouveaux, sous réserve de faire connaître ses sources et la fiabilité des chiffres avancés. Il n'est pas souhaitable de prêter le flanc à la critique. Il faut être inattaquable sur les chiffres et les cartes présentés. Si les personnes présentant des contributions complémentaires, des manques ou parfois des regards subtils sur les territoires à partager, il faut apporter ce bémol, mais avec des chiffres et des sources connues et reconnues. Sinon, les risques sont connus aussi.

Monsieur SAUTON demande si, comme sur la partie ostréicole, le chiffre d'affaires et le nombre de personnes employées seront fournis.

Madame FESNEAU ne connaît pas le contenu des données du CER.

Monsieur OZOG précise que de nombreuses données sont prévues, comme le nombre d'actifs. Les données comprennent 90 variables et certainement de nombreuses informations pourront en être extraites, mais le détail n'est pas encore connu.

Monsieur DEMARCQ remarque que l'ostréiculture est parvenue à le faire.

Monsieur OZOG ne peut pas l'affirmer, mais dispose des données pour sortir ce genre de chiffres.

Madame RABIN (CARO). Depuis 2004, aucune évolution n'est visible de la part des céréales et des prairies sur ces territoires. C'est un peu le biais d'utiliser les orientations techniques ou économiques des exploitations par commune, puisqu'on ne s'intéresse qu'à la SAU du siège de l'exploitation. De nombreuses communes exploitent le marais et ne sont pas situées sur les communes concernées. Pour donner un ordre d'idée sur le marais de Brouage, plus de 80 communes n'ont pas leur siège d'exploitation dans le marais de Brouage. Il en va de même pour le marais de Rochefort. Cet élément est à prendre en compte. Aussi, le contexte galopant d'agrandissement des exploitations agricoles conduit à ce que les exploitants ne soient plus implantés dans le marais, mais plus dans une polyculture élevage. De pouvoir conclure à partir des OTEX sur l'évolution du contexte économique semble un peu biaisé. L'évolution du territoire est à peu près la même, avec des îlots de prairies et des îlots de céréales. Cette rencontre favorise la coconstruction. Au niveau du document d'objectifs, un diagnostic socio-économique a été réalisé sur les marais de Rochefort et la basse vallée de la Charente jusqu'à Saint-Savinien. Les éléments datent un peu pour le marais de Rochefort, mais sont de 2012 pour la basse vallée de la Charente. Cela donnera des éléments plus précis à l'échelle du territoire. Il faut retenir que l'évolution n'est pas globalement marquée, surtout sur les communes concernées, Saint-Laurent-de-la-Prée, le Muron. L'équilibre existe depuis au moins une dizaine d'années. Elle pourra apporter ces éléments. En termes d'échéance, le diagnostic agricole du SCOT à l'échelle de toute la communauté de l'agglomération de Rochefort devrait être rendu d'ici la fin de l'année. Il fournira des éléments précis sur la situation agricole, qui vont au-delà de ce que peut fournir le recensement agricole tous les 10 ans, car l'évolution est très rapide. L'agrandissement de l'exploitation agricole est très conséquent et rapide.

Monsieur GUINET indique être preneur de ces informations.

Monsieur GUINET se demande comment on peut encore faire du beurre de Charente. C'est parfois bien de le dire.

Madame de ROFFIGNAC remarque qu'il ne faut pas exagérer.

Monsieur GUINET constate que l'élevage laitier se fait rare. Le beurre de Baignes continue d'être produit, mais il met quiconque au défi de trouver une vache autour de Baignes et de la traire.

Madame de ROFFIGNAC précise que traire une vache à Baignes n'est pas un souci et qu'il tombe très mal.

Monsieur GUINET note que cinquante ans plus tôt, 60 % du lait pour fabriquer le Murol en Auvergne venait de Charente. Ce fromage était auvergnat.

Madame FESNEAU continue la présentation sur le vignoble.

Monsieur GUINET s'étonne que l'OUGC Cogest'eau n'ait pas une cartographie fidèle du parcellaire irrigué, donc des exploitations qui sont sous irrigation et les autres non. Il ne souhaite pas penser à la possibilité d'une rétention d'informations.

Monsieur DEMARCQ est certain qu'elle existe.

Monsieur GUINET remarque que cela pose question.

Madame FESNEAU demande si des personnes de l'OUGC sont dans la salle.

Madame de ROFFIGNAC répond qu'il y en a de Saintonge.

Monsieur POMMIER (CA17) précise que pour l'instant, le projet de cultures existe à l'échelle de l'exploitation, avec les surfaces et les assolements, et non les parcellaires qui seraient irrigués par l'exploitant. Il n'existe aucune carte avec les différentes parcelles et les assolements irrigués. Ce qui est disponible est le projet de culture, avec les assolements en termes de surfaces et de volumes qui vont avec. Pour chaque exploitation, les informations concernant ce qui sera irrigué ou ce qui passera d'assolement sec en irrigué est connu.

Madame FESNEAU dispose déjà de ces informations, mais pas cartographiques.

Monsieur GUINET en conclut que les exploitations sont connues, mais qu'on ne sait pas où elles se trouvent géographiquement.

Monsieur POMMIER indique qu'il s'agit des parcelles irriguées.

Monsieur GUINET parle des exploitations. Il est possible qu'une exploitation située à Salle-d'Angles à côté de Cognac irrigue dans les marais rétro-littoraux. C'est possible, mais en général, un exploitant irrigue près de son exploitation.

Monsieur POMMIER confirme que c'est le cas la plupart du temps.

Monsieur GUINET remarque que des données sont donc disponibles, y compris en cartographie.

Monsieur POMMIER peut offrir une visibilité sur les surfaces et les assolements qui se pratiquent sur le bassin versant. Toutefois, elle ne va pas aujourd'hui jusqu'au degré de précision du parcellaire irrigué.

Madame GAUTHIER (CA79) ajoute qu'il s'agit d'un souci d'outil. Dans le passé, quand des aides étaient données pour les surfaces irriguées, c'était l'occasion de lister toutes ces informations. Il s'agit simplement d'une évolution des outils. Aujourd'hui, les seuls enregistrements possibles sont issus des demandes auprès des exploitants.

Madame FESNEAU remarque que les données présentées sont issues de ces données. Le cabinet a reçu la liste des exploitants et la commune du siège d'exploitation, et s'en est servi pour son analyse. Le biais est que l'exploitant n'arrose pas forcément dans la commune où est basé le siège de son exploitation.

Monsieur POMMIER ajoute qu'il n'est pas impossible que, par la suite, les outils utilisés se développent. Ces études sont très novatrices, ces données commencent à être organisées pour être traitées et développées.

Monsieur DEMARCO constate que, lors d'une demande d'aide pour la PAC, l'information des surfaces irriguées est fournie.

Madame FESNEAU précise qu'il n'existe plus d'aide pour la PAC pour l'irrigation.

Madame BENNEVAUD (DDTM17) informe que la dernière donnée des parcelles irriguées pour la PAC date de 2009. Depuis cette date, ce n'est plus une donnée sur les déclarations PAC.

Madame FESNEAU ajoute que les données du RPG de 2009 sont payantes et ne sont plus accessibles à l'heure actuelle. L'ASP a tout bloqué. Même si le cabinet souhaitait les utiliser, ce ne serait pas possible. Ensuite, le rapport fournit une carte indiquant, pour chacune des communes, la partie irriguée, à partir de données de l'OUGC. Cette carte n'est pas très précise, mais elle permet de visualiser la part irriguée de la SAU sur chacune des communes.

Monsieur BRIE demande, par rapport à une diapositive précédente montrant la réduction des surfaces irriguées à partir de 2010, avec une tendance à la baisse de 21 000 ha, s'il s'agit de la région Poitou-Charentes.

Madame FESNEAU le confirme.

Monsieur BRIE commente qu'il serait intéressant d'avoir cette valeur sur les territoires dont il est question aujourd'hui.

Madame FESNEAU est tout à fait d'accord, mais ne sait pas où trouver la donnée.

Monsieur BRIE remarque qu'elle existe au niveau Poitou-Charentes.

Madame FESNEAU confirme, car il s'agit de données statistiques agricoles montrant les grandes tendances. À l'échelle d'un plus petit territoire, ces données précises ne sont pas disponibles.

Madame ROUET ne comprend pas comment la réalisation d'un projet de territoire est possible dans ces conditions. Il ne s'agit pas d'un état des lieux et aucun diagnostic ne sera possible.

Monsieur GUINET constate que le temps du diagnostic n'est pas encore arrivé. C'est actuellement le moment de l'état des lieux.

Madame ROUET déclare avoir le droit de dire ce qu'elle pense au moment où elle le pense.

Monsieur GUINET rappelle que ce moment est consacré aux questions. Il est légitime d'entendre les questions, d'écouter les réponses, de s'étonner, d'adhérer. Cela fait partie d'un regard porté sur le territoire. Concernant la révision des PPRI sur un territoire à risque important d'inondations, les données MNT sont des vues satellitaires fournissant la qualité d'un terrain tous les 10 cm, par un pointillisme forcené. Elles renseignent sur la nature des sols et leur altimétrie tous les 10 cm sur la totalité de l'hexagone. Il n'est pas difficile de croiser une cartographie cadastrale avec les données MNT. Le cadastre indique le propriétaire de la parcelle. Personne n'est missionné sur ce travail.

Madame BENNEVAUD remarque que le cabinet NCA Environnement dispose quand même de données assez précises, puisqu'il a présenté une carte d'assolement total du bassin. Sur cet assolement total, il apparaît qu'environ 13 % de la superficie du bassin, en hectares, est irriguée. Cela donne un ordre de grandeur.

Madame FESNEAU le confirme.

Madame BENNEVAUD ajoute qu'affiner ces données constitue un autre travail à voir avec la DDT. En fournissant les numéros parcellaires des exploitants, il est possible de représenter sur cet assolement les surfaces d'exploitation et les surfaces irriguées, pour apporter une précision supplémentaire. Toutefois, l'information existe déjà de la part relativement faible de surfaces irriguées du bassin sur la totalité de la surface agricole.

Monsieur DEMARCQ précise qu'il serait possible de croiser aussi les volumes d'eau utilisés.

Monsieur FOUCHER remarque que si on regarde les collègues des organismes stockeurs depuis cinq ans en maïs, on constate que la production baisse. Il se fait de moins en moins de maïs.

Monsieur GUINET demande si cette réalité est liée au coût d'achat des produits.

Monsieur FOUCHER informe que c'est lié à la rentabilité de maïs.

Monsieur GRAVELLE (ASA des Coteaux de Chaniers) ajoute qu'avec la diminution des volumes d'eau, la culture du maïs disparaît. La majorité du maïs aujourd'hui est produite sur le bassin de la Charente, sur des terres de la vallée.

Madame de ROFFIGNAC rappelle des éléments de la présentation, que la courbe à partir de 2010 baisse et qu'il n'existe plus de prime PAC à l'irrigation. Les aides compensatoires ont commencé en 1992. Elles correspondaient à une volonté de l'État d'augmenter les volumes de production. En 2009, avec l'arrêt de la prime, ceux qui n'avaient pas besoin d'arroser ont arrêté. L'évolution est bien visible et à mettre en parallèle avec les chiffres et la production de maïs. Les agriculteurs sont des chefs d'entreprises essayant de produire ce qui leur permet de vivre. Ils ne vont pas produire à perte, produire du maïs pour produire du maïs ou irriguer pour irriguer. L'idée est de démystifier la production de maïs qui peut parfois être le sujet d'un focus, alors que la problématique se situe ailleurs. Certaines productions permettent de valoriser l'eau, si elles sont payées à un certain prix. Actuellement, au niveau de l'agriculture, l'idée est plutôt de trouver des productions adaptées.

Monsieur DEMARCQ demande ce que signifie *valoriser l'eau*.

Madame de ROFFIGNAC explique que s'il est possible de produire 30 quintaux de plus en mettant un peu d'eau, alors qu'il n'est pas possible de les produire sans eau, il devient *rentable* d'utiliser l'eau pour produire plus. Cette démarche est économique.

Monsieur DEMARCQ rappelle que le début de la question était de connaître les surfaces.

Monsieur POMMIER ajoute qu'en plus des cultures sous contrat, si une diversification de l'assolement est souhaitée, un accès à l'eau doit être sécurisé. Sans accès à l'eau, la diversification des assolements n'est pas possible. En plus des cultures sous contrat, les marchés sous niche ne peuvent augmenter qu'avec la sécurisation de l'accès à l'eau, car les investisseurs viennent sur le terrain là où l'eau est sécurisée.

Madame de ROFFIGNAC note que ces cultures nécessitent de l'eau sur la durée.

Monsieur GUINET remarque que c'est possible à condition que la nature puisse fournir cette eau. Le moment du diagnostic n'est pas arrivé, où il faudra comprendre comment ce territoire fonctionne,

comment il a fonctionné 15, 10 ou 5 ans plus tôt, comment anticiper demain. Un forum de l'eau avec le plan d'adaptation aux changements climatiques aura lieu le 26 septembre à Cognac dans la matinée. Toutes les personnes présentes dans la salle sont invitées à s'y rendre. Même sans révélation, il y aura sans doute la confirmation d'un certain nombre d'inquiétudes sur le district de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et sur le territoire du bassin versant de la Charente également. Tous ces éléments contraignent à avoir un regard non pas passéiste sur le territoire, *c'était mieux avant*, mais sur un passé récent impacté par des politiques et avec une vision prospective d'un territoire en mouvement. Il faut avoir cette vision lucide d'un territoire qui bouge et est soumis à d'autres paramètres que simplement la main de l'homme aujourd'hui.

Monsieur DEMARCQ demande combien de forages sont concernés.

Madame FESNEAU indique que les données sont présentées dans le rapport.

Monsieur BERNARD précise qu'une vingtaine a été réalisée sur Saint-Vaize, mais 120 sur l'ensemble du département pour les captages d'eau potable. Sur le secteur de Port d'Envaux/Romegoux un diagnostic a été réalisé. Tous les forages en eau potable captent également la nappe du cénomaniens captif.

Madame LABAT demande que la pluviométrie soit mentionnée.

Madame FESNEAU indique que le travail sur les prélèvements sera vraiment complété ultérieurement. Elle note néanmoins de rajouter la pluviométrie.

Monsieur DEMARCQ souhaite confirmation que le terme *volumes prélevables* concerne tous les usages.

Madame BENNEVAUD rappelle que le protocole d'accord entre l'État et la profession agricole de 2011 fixe des volumes prélevables pour les usages agricole, industrie et eau potable. Les 14 millions concernent l'usage agricole.

Monsieur DEMARCQ en déduit que ces dernières années, 7 ou 8 millions ont été consommés et 14 millions sont prélevables par l'agriculture.

Madame BENNEVAUD précise que le volume prélevable est à comparer au volume autorisé. Aujourd'hui, le volume autorisé est supérieur au volume prélevable. Le volume autorisé l'est réglementairement et la politique vise à aligner ce volume autorisé sur le volume prélevable.

Monsieur DEMARCQ remarque que l'objectif est de réaliser des économies d'eau. Si 7 ou 8 millions suffisent, il faudrait aller dans cette direction.

Monsieur FOUCHER demande si ces volumes concernent le bassin entier de la Charente, Charente-Maritime et Charente.

Madame FESNEAU indique qu'ils concernent la Charente-Maritime.

Monsieur FOUCHER propose de fournir au cabinet d'études les volumes exacts. Il indique que les chiffres donnés sont faux pour le bassin Charente aval, n'est pas du tout dans ce contexte. Il y a le bassin Aval et la zone du marais Nord de Rochefort avec l'ASHARA. En Charente aval, le volume consommé est égal au volume autorisé. Il faut le prendre en considération. C'est ce territoire qu'est prévue la création de ressources. Il indique que sur ce secteur est consommé ce qui est autorisé.

Monsieur POMMIER remarque que le bassin de la Charente comprend deux sous-bassins. Il y a l'ASHARA qui a un volume déjà défini de prélèvement qui lui est propre et hors ASAHRA, un bassin plus classique avec un volume autorisé de même hauteur que celui consommé. Pour avoir une vision plus concrète, il faut sortir l'ASHARA qui est l'association des marais nord de Rochefort.

Madame BENNEVAUD rappelle que le VP de 14 millions s'applique sur l'ensemble.

Monsieur GUINET demande si la possibilité existe d'un transfert de l'un sur l'autre.

Monsieur FOUCHER souhaite fournir les courbes.

Madame FESNEAU accepte et déclare être preneuse de données.

Monsieur DEMARCQ propose d'en reparler ensuite, car pour l'instant, ce n'est pas clair.

Madame FESNEAU confirme que certaines données manquent et le travail est en cours. Certains points n'ont pas pu être approfondis.

Monsieur FOUCHER fournira les courbes.

Madame POTIER remercie chacun de son attention et invite les questions ou remarques qui permettraient d'étayer cet état des lieux.

Monsieur SAUTON indique qu'il fait partie de la CLE et avait, à un moment donné, à se prononcer sur ce projet de territoire, en son âme et conscience et en toute honnêteté. Il s'aperçoit qu'en effet, certaines données manquent. Il revient par exemple sur ces volumes prélevés pour tous les usages liés aux activités humaines qui doivent être en application avec la ressource. Les données sur les ressources sont précises, pour définir ces volumes que les activités humaines peuvent prélever. Il a été question du parcellaire exact des parcelles irriguées. Il habite une petite commune – un focus est fait sur le maïs, la principale céréale irriguée – et voit des parcelles de maïs non irriguées et d'autres qui le sont. Avec un focus sur ces parcelles, on pourrait penser que dans certains milieux, il est possible de cultiver du maïs sans irriguer. En l'absence de ce focus, on accorde un volume pour une surface qui sera ou non irriguée en totalité, sans cette vision précise permettant de repérer qu'à cet endroit, il est possible de cultiver du maïs sans irriguer. Il a besoin de ces données, car à un moment donné, il va devoir se prononcer honnêtement et sincèrement sur le projet de territoire. Il manque de nombreuses données, notamment sur les prélèvements réellement réalisés. Certaines informations ne sont pas transmises. Dans son jugement, il lui sera difficile d'apporter un avis.

Monsieur OZOG rappelle que le cabinet a annoncé clairement ce besoin d'approfondissement et en était bien conscient avant la réunion. Il s'attendait à ce genre de remarque, mais ces éléments seront vraiment approfondis.

Monsieur SAUTON donne un avis. Il sait que la discussion est en cours et va évoluer vers la connaissance, mais il souhaitait simplement l'exprimer cet après-midi.

Monsieur GUINET reconnaît, comme tout un chacun, que les projets de territoire sont validés ou non, en tout cas seront soumis à débat et réflexion de la Commission locale de l'eau, même si le SAGE n'est pas encore validé. Il est à espérer qu'il le soit dans l'année 2018. Sur chaque projet de territoire, seront présents systématiquement le président de la CLE du SAGE qu'il est, et il suit toutes les réunions, et deux vice-présidents. Alain TESTAUD était présent ce matin pour la Seugne, et Bernard MAINDRON,

et Jacques SAUTON est présent, Alain TESTAUD n'a pas pu être présent, ni Alain BURNET. Il est clair que la CLE aura à se positionner en conscience sur les éléments fiables, qui ont été vérifiés et sont des éléments de sincérité. Il le redit : toutes les zones d'ombre sont préjudiciables au dossier. Ne pas avoir les données, ne pas avoir les moyens de les obtenir est une chose, mais ne pas les donner en est une autre. D'une manière générale, toute plante a besoin d'eau, même le gazon synthétique.

Il rappelle, par rapport à ce plan d'adaptation aux changements climatiques, que les lendemains à venir interrogent. À défaut de vigilance, de projets de bonne ambition, Dame Nature se retournera – et se retourne déjà – contre les aménagements. Il est question du monde agricole. Il existe des urbains sans aucune conscience de ce que peut représenter une économie d'eau. Pour certains élus, la problématique de l'eau est très accessoire. Il est élu d'un ECPI et sans cette obligation de compétences GEMAPI, chacun resterait dans cet à-peu-près du regard sur l'eau, en dehors de l'AEP et de l'assainissement dont 2 élus en particulier sur 83 ont eu charge de s'occuper. Le reste de l'EPCI se sentait peu ou pas concerné. Les choses doivent changer. Il n'est pas possible de rester dans cet état d'autisme conduisant tout le monde à la catastrophe en son temps.

Il n'a pas d'avis particulier et ne donnera pas d'avis circonstancié aujourd'hui. Il remercie le cabinet qui a travaillé sur des données difficiles à obtenir parfois, sur un choix de présenter cette carte plutôt que celle-ci. Cela représente une prise de risque. La partie sera encore plus difficile lorsqu'il s'agira d'amorcer le diagnostic, qui est une manière de regarder les choses, de croiser les cartes et les données, d'opérer une réflexion sur la situation d'origine et vers laquelle aller en termes de stratégie.

Le cabinet aura du grain à moudre d'ici la prochaine réunion du mois de novembre, qui aura lieu dans cette même salle. La date n'est pas fixée, mais sera vraisemblablement dans la deuxième quinzaine de novembre, pour se retrouver ici pour un état des lieux affiné. Il rappelle que tout contributeur ne doit pas hésiter à transmettre en toute transparence ses remarques et informations. Elles seront prises en compte si elles sont étayées et si les sources sont mentionnées.

Monsieur DEMARCQ demande si la présentation du cabinet NCA Environnement sera mise en ligne.

Monsieur OZOG indique que les rapports sont déjà en ligne.

Monsieur DEMARCQ souhaite savoir ce qu'il en est du compte rendu de cette réunion.

Monsieur OZOG précise que le rapport sera également mis en ligne quand il sera prêt. Tout sera mis en ligne, le diaporama également.

Monsieur GUINET informe que le compte rendu ne sera pas un verbatim. Il demande d'éviter les procès d'intention sur le fait qu'une phrase paraîtrait simpliste par rapport au débat qui a eu lieu.

Monsieur DEMARCQ constate que le débat est enregistré et que les intervenants ont parlé intelligiblement.

Monsieur GUINET remarque que retranscrire 2h30 à 3h00 de débat n'est pas sérieux, le document aurait la même longueur que le rapport.

Madame de ROFFIGNAC a réfléchi à une question posée préalablement. Elle a tenté d'apporter quelques éléments en tant que femme d'éleveur laitier, d'où sa connaissance de la traite des vaches, et aussi d'irrigant sur des petites parcelles qui auparavant étaient des parcelles de vigne. À un moment donné, des maladies sur la vigne ont conduit tout le monde à un arrachage des vignes. Il a fallu réaliser d'autres productions et le maïs était rentable. Aujourd'hui, il ne l'est plus, il faudra peut-être trouver

autre chose. Tout un processus est en train de se mettre en place au niveau des structures agricoles, des coopératives. Au niveau du Conseil départemental, des recherches sont en cours au niveau des différentes filières, en particulier sur les circuits courts des produits locaux, avec une dynamique permettant de produire autre chose dont les agriculteurs pourraient vivre. Certaines coopératives sont venues demander s'il était possible de les aider pour les programmes Re-sources, les plantations de haies, tous les programmes mis en place par la Chambre d'agriculture. Cette dynamique n'est pas forcément entendue, ni promue à son juste niveau. De nombreuses actions sont en cours, qui ne sont pas forcément annoncées. Il serait bon d'avoir éventuellement, à la prochaine réunion, une personne issue d'un centre de gestion agricole qui pourrait répondre au genre de questions posées dans cette séance. Une personne témoignait qu'elle n'était pas en capacité de se prononcer ou aurait peut-être à se prononcer sans avoir les réponses à ses questions. Cet aspect manque dans l'assemblée présente.

Monsieur DEMARCQ observe que les questions étaient simples.

Madame de ROFFIGNAC rappelle l'échange sur les parcelles où le maïs est irrigué et celles où il ne l'est pas, avec la question de savoir pourquoi il l'est dans un endroit et pas dans l'autre. Un agronome pourrait répondre qu'à tel endroit, la réserve utile est très faible et il va falloir de l'irrigation, et qu'à tel autre, la réserve utile est importante et suffisante pour produire du maïs. Selon la problématique, il faudra peut-être envisager d'autres productions. Chaque entreprise a ses problèmes et essaie d'y répondre. Dans le monde agricole, les spécificités sont nombreuses. Les personnes qui auraient capacité à répondre sur les aspects économiques et agronomiques pourraient venir d'un centre de gestion, en complément du travail du cabinet, déjà énorme. La collecte est déjà si vaste qu'une personne complémentaire pourrait peut-être apporter des précisions. Il s'agit d'une simple suggestion, en espérant qu'elle peut aider la réflexion.

Monsieur SAUTON renchérit sur la qualité du document présenté par le bureau d'études. Toute la réflexion à avoir sur la problématique de l'eau est déjà dans le préambule. Le rapport est vraiment intéressant et même s'il n'est pas encore arrivé à la 212e page, il y parviendra.

Monsieur GODINEAU adhère complètement au discours de Monsieur GUINET. Ne se polariser que sur les agriculteurs serait un faux débat. La prise de conscience concerne tout le monde. Chacun fait couler un robinet quand il devrait ne pas couler. Même sur les questions des réserves de substitution, tout le monde est concerné.

Monsieur DEMARCQ souligne le problème que l'agriculture représente 80 % de la consommation estivale. C'est la raison du focus.

Monsieur FOUCHER ne dit pas le contraire, mais il reste que les plantes ont besoin d'eau.

IV. CONCLUSION

Monsieur GUINET indique que quand les éléments pour le diagnostic seront disponibles, le débat de fond pourra avoir lieu. On ne peut comprendre que si l'on sait. Il manque certains éléments de connaissance. Il voit des agriculteurs irrigants qui ne semblent pas vouloir écouter. Quelques subtilités sont difficiles à entendre et à comprendre. Il a participé à une réunion de Comité de territoire sur un autre bassin où un projet se monte et un arrêté préfectoral d'interdiction d'irrigation a été publié. Les voitures qui passent sur la route à 2 km du lieu de réunion sont aspergées par une lance à irrigation qui arrose le champ et le maïs, la route et le bois à côté. Si quelqu'un rappelle l'existence de l'arrêté d'interdiction d'irrigation, la réponse donnée est que cet exploitant a le droit d'irriguer. Il existe donc sans doute certaines subtilités de compréhension des fonctionnements. Un regard lucide sur ce

fonctionnement et une pédagogie adaptée sont indispensables. Ce territoire ne comporte pas que des représentants de Charente Nature et des irrigants, toute la masse des usagers est présente sur ce grand territoire et partie prenante du débat. Sans clarté ni bon sens pédagogique, le projet ira dans le mur.

Une autre préoccupation est d'associer étroitement les élus des EPCI, les projets des SCOT, aux projets de territoire. Sinon, politiquement, le mur est, là aussi, assuré. Il s'agit d'un préalable à de nombreuses conclusions sur les projets de territoire. Les représentants des usagers, des citoyens du territoire, doivent être au courant de manière précise de ce qui se passera demain sur leur territoire. Si cette information n'est pas faite dans les communautés d'agglomération, dans les communautés de communes, dans les pays et donc les SCOT, si des projets parallèles existent qu'ils ne connaissent pas, ne maîtrisent pas et ne cautionnent pas, certains événements pourraient survenir qui risquent de faire la une de la presse quotidienne. Les situations sont tendues, compliquées, sur un territoire à risque. Si le SAGE est sur le cinquième territoire le plus vaste de France, le 5^e SAGE de France en termes de territoire, la Charente est le mouton noir du district de l'Agence l'Adour-Garonne, un des fleuves les plus pollués de France, même s'il ne faut pas le dire.

La courbe doit être inversée et le regard général des populations n'est pas toujours dans la compréhension des subtilités. Ils ont des regards bruts sur ce qu'ils voient dans leur quotidien. La prudence est de mise. Les garants sont présents pour garantir le débat et aussi la qualité des informations échangées.

Il invite chacun à contribuer, à apporter des données. Romain et Nicolas sont disponibles, de même que le bureau d'études. Les deux garants qui sont ici peuvent également recevoir, ils peuvent échanger avec ceux qui le souhaitent par téléphone et entendre des discours qu'on n'entend pas dans le quotidien. Tout ce qui pourra contribuer à la clarté de ce dossier sera positif pour l'avenir.

Il donne rendez-vous à tous sur la deuxième quinzaine de novembre, sur une date qui sera communiquée suffisamment en amont.

Monsieur DEMARCQ demande s'il sera possible d'obtenir l'adresse des deux garants.

Monsieur OZOG ajoute qu'elles seront également publiées sur le site de l'EPTB. Les diapositives y seront également.

Madame LEVINET apporte une précision concernant les comptes-rendus. Le souhait est de réaliser des comptes-rendus assez détaillés. Tous les comptes-rendus seront postés sur le site Internet et pourront être téléchargés. À la prochaine réunion, il sera possible de faire des remarques. Ce sera l'occasion de les valider et de vérifier si ce qui est exprimé dans les comptes rendus correspond à ce qui a été dit. Il est important pour la transparence de comparer ensuite les documents finaux et de voir comment les remarques exprimées ont été prises en compte.

Monsieur GUINET souhaite un bon retour à chacun.